



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**AUTORISATION INDIVIDUELLE DE RÉGULATION À TIR
DU RENARD DU 1^{ER} AU 31 MARS 2019**

DEMANDE à renseigner en lettres majuscules

Je soussigné(e) M. Mme

Société de chasse ou Propriété.

Adresse.....

Qualité : propriétaire possesseur fermier détenteur du droit de destruction (*cocher la case correspondante*)

Sollicite l'autorisation de procéder à la régulation par tir conformément aux modalités définies par l'Arrêté Ministériel du 30 juin 2015 pour le **Renard**.

Dans les quartiers dénommés :

situés sur la commune de.....

appartenant à

Le détenteur du droit de destruction joint obligatoirement copie de la délégation écrite du propriétaire, prévue par les textes en vigueur.

Fait à, le..... Signature :

AVIS ET VISAS

<p>Le Maire <u>date et signature</u></p> <p><input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable</p>	<p>Le Président de la Fédération <u>date et signature</u></p> <p><input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable</p>
--	---

Après visa du Maire, la demande doit être adressée directement pour avis à la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône, 950 Chemin de Maliveryn - 13540 PUYRICARD qui transmet à la DDTM 13

La DDTM 13, conformément à l'Arrêté Ministériel du 30/06/2015 **accorde** l'autorisation de régulation du **Renard**

Fait à Marseille, le
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le DDTM 13,

BILAN DES DESTRUCTIONS à TIR 2019

IMPORTANT :

LE BILAN DES ANIMAUX TUÉS DEVRA OBLIGATOIREMENT ÊTRE TRANSMIS POUR LE 31 JUILLET 2019
À LA DDTM 13 - Service Mer, Eau et Environnement - Siège : 16, rue Antoine Zattara– 13332 Marseille cedex 3

Espèce concernée :	Renard
Nombre de destructions :